

Le député le sait, il existe une commission, formée des pays intéressés, qui se réunit régulièrement chaque année. La réunion annuelle de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord réunit la Russie, l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne, l'Allemagne de l'Est, les États-Unis et le Canada. La dernière réunion s'est tenue à Saint-Jean (Terre-Neuve) en juin de cette année. Chaque année, les pays qui font la pêche dans l'Atlantique Nord se réunissent pour échanger des renseignements sur les prises au cours des années et leurs estimations du meilleur rendement que les pêcheries peuvent soutenir dans l'Atlantique Nord.

J'ai déclaré en maintes occasions que nous approchons dangereusement du point où nous pêchons à l'excès, le point auquel la prise baisse de façon dramatique. Tous les pays que j'ai mentionnés le savent. Il y a eu des négociations qui ont abouti à l'établissement de quotas, surtout au banc Georges, au large de la Nouvelle-Écosse. Il nous faut encore nous entendre sur un partage d'un rendement soutenu dans d'autres secteurs, surtout au large des Grands bancs. C'est là un autre de nos objectifs. Cette commission existe et nous conférons avec les Russes lorsqu'elle se réunit. Nous avons entrepris surtout au banc Georges une enquête sur les ressources en hareng, par exemple, avec les États-Unis et l'URSS. Nous rencontrons ces pays à la réunion de la Commission.

Le député a raison de dire que les ressources sont gravement menacées. La prise ordinaire d'un pêcheur côtier à l'heure actuelle est la moitié de ce qu'elle était il y a dix ans. L'unique perspective réconfortante a été une augmentation du prix de son produit, autrement il éprouverait des ennuis très graves.

LE CANADIEN NATIONAL—LE REFUS DE PAYER LES SALAIRES MINIMUMS—LES ENTRETIENS DU MINISTRE DES TRANSPORTS AVEC LE PRÉSIDENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le Canadien National, qui est l'un des employeurs les plus importants du Canada, est une société de la Couronne. La totalité de ses avoirs appartient au peuple canadien. Le CN est géré par un conseil d'administration dont les activités, en ce qui concerne l'exploitation quotidienne de la compagnie, ne relèvent—et c'est bien normal—ni du gouvernement ni du Parlement. Je regrette, mais, à mon avis, les agents et le conseil d'administration du CN donnent de plus en plus à leur compagnie une réputation méritée de mesquinerie et de mauvaise foi.

La Saskatchewan a adopté depuis plusieurs années des lois obligeant les employeurs de la province à donner trois semaines de congé payé aux travailleurs qu'ils emploient depuis plus de cinq ans. En Saskatchewan, le CN prétend que son personnel hôtelier n'a pas droit aux trois semaines de congé payé étant donné que la compagnie est une entreprise fédérale qui ne relève pas des lois ouvrières de la province.

• (10.10 p.m.)

Dans un certain nombre de provinces, y compris le Manitoba, l'Ontario et l'Alberta, où le CN exploite des

hôtels, la compagnie prétend, depuis que le Parlement du Canada a adopté le salaire horaire minimum de \$1.65 pour les travailleurs relevant du gouvernement fédéral, que son personnel hôtelier n'a pas droit à ce salaire minimum étant donné que les hôtels de la compagnie relèvent des lois provinciales. Si un employeur du secteur privé avait recours à ce genre d'arguments spécieux devant un tribunal, il provoquerait l'hilarité générale et serait condamné comme le méritent les pingres de mauvaise foi. Et pourtant, le CN ne s'en prive pas.

J'ai soulevé cette question le 27 octobre et le 10 novembre, après que le ministre du Travail (M. Mackasey) eut déclaré que son ministère comptait poursuivre le Canadien National pour n'avoir pas respecté les lois fédérales sur le salaire minimum. J'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) de bien vouloir discuter avec le Conseil d'administration du Canadien National du respect qu'il conviendrait que cette compagnie manifeste envers les lois du Canada. La situation dans laquelle se trouve le ministre de la Justice, qui poursuit une société de la Couronne, pour le compte du ministre du Travail, est ridicule. Le ministre des Transports, pour qui j'ai beaucoup d'affection, s'est contenté de dire qu'il ne pourrait en discuter parce que les tribunaux étaient saisis de la question.

Monsieur l'Orateur, les observations publiques du ministre au Parlement sur cette affaire ne m'intéressent pas. Ce qui m'intéresse, par contre, c'est que le ministre des Transports discute de la question avec les dirigeants du CN. C'est vrai, ils sont indépendants. C'est vrai, nous ne surveillons pas chacune des initiatives qu'ils prennent. Mais c'est également vrai que nous avons affaire en l'occurrence à une société de la Couronne dont le président et les administrateurs sont désignés par le gouvernement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Et que le gouvernement peut renvoyer.

M. Orlikow: Et que le gouvernement peut renvoyer.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Et qu'il devrait renvoyer.

M. Orlikow: Je conseille au ministre des Transports d'abandonner sa fausse modestie et de s'entretenir avec les dirigeants du CN. Je tiens à lui dire, ainsi qu'au président de la société, que si cette affaire n'est pas réglée lorsque le comité des transports étudiera les crédits de la compagnie, les dirigeants passeront un temps considérable à Ottawa au lieu de se trouver à Montréal, comme ils le devraient, à diriger les affaires de cette compagnie.

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au nom de mon honorable ami de Québec-Est (M. Duquet), qui ne peut être ici ce soir, j'aimerais répondre au député de Calgary-Nord...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Winnipeg-Nord.